#### POLITIQUE LIGNAGÈRE ET AMBITIONS COMTALES EN LORRAINE

### LA FAMILLE ET LA SEIGNEURIE D'APREMONT DES ORIGINES AU DÉBUT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

#### **MATHIAS AUCLAIR**

diplômé d'études approfondies

#### INTRODUCTION

Le petit village d'Apremont-la-Forêt dans le département de la Meuse (canton de Saint-Mihiel) ne donne aujourd'hui qu'une piètre image de l'importance de la seigneurie dont il a été le siège : détruit pendant la première guerre mondiale et reconstruit dans les années 1920-1930, il a perdu toute trace évidente de sa splendeur passée, si ce n'est l'imposant promontoire (asper mons) qui domine encore aujourd'hui la partie basse du village. Des sources éparses et variées permettent pourtant de retracer l'histoire du lignage d'Apremont, qui, loin d'être complètement ignoré, n'a cependant jamais fait l'objet d'une étude systématique; il convient néanmoins de signaler l'apport de la thèse d'École des chartes de C. Parent (1928). Il importait donc d'étudier plus particulièrement la famille d'Apremont des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle, en établissant une généalogie du lignage aussi sûre que possible et en analysant, en particulier, les raisons de la réussite éclatante de cette maison.

#### SOURCES

A la suite de l'achat de la seigneurie d'Apremont par le duc Charles III, en 1566, les archives de la famille ont rejoint le Trésor des chartes des ducs de Lorraine et en ont connu les vicissitudes. Ont donc été plus particulièrement consultées la série B et la sous-série 3 F des archives départementales de Meurthe-et-Moselle, la collection de Lorraine de la Bibliothèque nationale de France (département des manuscrits), la série E des archives du musée Condé à Chantilly, la collection Godefroy de la bibliothèque de l'Institut et les Lothringische Urkunden des Archives de l'État à Vienne (Wiener Haus-, Hof- und Staatsarchiv). Ont été



également exploitées les archives ecclésiastiques conservées aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, des Ardennes, de la Marne, et dans les bibliothèques municipales de Nancy et de Verdun. Le lignage ayant entretenu des relations suivies avec la Flandre et le Hainaut au cours du XIII' siècle, de nombreuses sources intéressant les d'Apremont se trouvent encore aux archives départementales du Nord et dans différents dépôts belges et luxembourgeois.

### PREMIÈRE PARTIE

NAISSANCE DE LA SEIGNEURIE ET ASCENSION DU LIGNAGE DES ORIGINES AU DÉBUT DU XIII° SIÈCLE

#### CHAPITRE PREMIER

DES MINISTÉRIAUX DE L'ÉVÊQUE DE VERDUN A JOFFROI I<sup>er</sup>

Origines de la famille. – Antérieurement au XVIIIe siècle, la plupart des nombreux travaux historiographiques et généalogiques sur la famille d'Apremont souffrent d'une nette tendance à l'extrapolation et à la fantaisie, voire d'une mauvaise foi pure et simple; certains de leurs auteurs ont d'ailleurs une réputation de quasi-faussaires. Un procès opposant, du XVIe au XVII siècle, les héritiers de la famille d'Apremont, qui se jugeaient spoliés de leur patrimoine au mépris des diplômes impériaux accordés en 1354 et 1357 par Charles IV à Joffroi IV d'Apremont, d'une part, et les membres de la famille de Linange, qui avaient réussi à mettre la main sur la seigneurie, d'autre part, explique en outre la subjectivité de bon nombre de généalogies anciennes. Celles-ci se ramènent d'ailleurs, pour la plupart, à un schéma unique faisant descendre les seigneurs d'Apremont du romain Caius Aetius, des princes d'Este et du héros épique Thiébaut d'Apremont. En réalité, sans qu'il soit possible d'en donner une preuve indiscutable, il semble que les seigneurs d'Apremont aient eu pour ancêtres des fidèles de l'évêque de Verdun, avoués de l'abbaye Saint-Vanne au Xe siècle.

Généalogie des seigneurs d'Apremont jusqu'à la mort de Joffroi I". – Gobert I'e est attesté de 1051/1052 à 1062, et semble très lié à l'évêque de Toul Udon. Il a eu au moins un fils, Thierry, qui apparaît en 1057. Sans qu'il soit possible d'en être certain, Gobert II est très probablement l'un des fils de Gobert I". Il apparaît pour la première fois en 1083 comme témoin d'un acte de l'abbé de Saint-Mihiel Sigefroi ; défenseur de Verdun en 1084, il est le fondateur du prieuré d'Apremont entre 1089 et 1090 ; il faut peut-être considérer Reelende, qu'il donne à ce prieuré, comme sa fille naturelle. A la suite de son mariage avec Hadvide, fille de Gobert II, Thierry de Briey devient seigneur d'Apremont de 1103 à 1130 environ. Gobert III, fils de ce dernier, seigneur d'Apremont de 1130 à 1141 environ, a épousé Hadvide de Joinville. Il est le frère d'Albert de Romont, bienfaiteur de l'abbaye Saint-Paul de Verdun. Gobert IV succède à son père Gobert III entre 1138 et 1141, et épouse Adélaïde de Dun, veuve de Pierre de Muraut. Il a eu deux frères, Thierry, fondateur de la branche de Romont, et Joffroi, mentionné

une seule fois, en 1180, dans un acte de l'évêque de Toul Pierre de Brixey. Sa sœur, Adélaïde, a épousé Dreux de Nancy. Gobert V succède à Gobert IV vers 1165 et meurt au cours de la troisième croisade, vers 1190. Marié à Ide de Chiny, il a pour sœur Béatrice, femme d'Hugues de Mussy, et Adèle, mentionnée dans un acte de 1166 en faveur de l'abbaye Saint-Paul de Verdun. Son fils aîné, Louis, est mort avec lui à la croisade, et c'est son cadet, Joffroi, qui lui a succédé. Joffroi I<sup>er</sup> est mort dans le courant de l'année 1204, certainement le 20 juin ; sa femme, Élisabeth de Dampierre, paraît alors avoir assuré la régence avec Renard de Choiseul. Deux sœurs de Joffroi I<sup>er</sup> semblent avoir épousé Garin de Mousson et un avoué de Dieulouard.

#### CHAPITRE II

#### POLITIQUE MATRIMONIALE ET VIE NOBLE DU LIGNAGE

Niveau des alliances et politique matrimoniale. - Élément décisif de réussite, la « politique matrimoniale » n'est pas en soi une originalité du lignage d'Apremont. La démarche de ce dernier décalque en effet, jusqu'à un certain point, celle de la plupart des familles nobles de Lorraine, qui considèrent que des alliances bien choisies sont un moyen déterminant d'expansion territoriale et de réussite sociale. Un grand nombre de familles seigneuriales restent cependant attachées à la Lorraine. et rares sont celles qui, imitant modestement le lignage ducal et les lignages comtaux, s'affranchissent de ces limites géographiques, qui ne leur autorisent que peu d'espoir quant à une véritable promotion sociale par le mariage, et cherchent à s'allier avec des familles extérieures : c'est à ce titre que la politique des seigneurs d'Apremont est remarquable. L'alliance avec la famille de Joinville ouvre aussi, certainement, la voie aux très beaux mariages conclus par les seigneurs d'Apremont : non que les Joinville aient déjà, à cette époque, un statut tellement supérieur, mais la politique matrimoniale du lignage en reçoit désormais une direction champenoise. Quant à l'alliance de Gobert IV et d'Adélaïde de Dun, elle est une véritable aubaine : elle permet de mettre la main sur l'héritage de la famille de Dun et de contrôler ainsi le cours de la Meuse en amont et en aval de Verdun. L'intervention du comte de Bar dans cette alliance est perceptible, comme elle l'est aussi dans l'union de Gobert V et d'Ide de Chiny. A la fin du XIII' siècle, le mariage de Joffroi Ier et d'Élisabeth de Dampierre marque un retour de la politique matrimoniale vers la Champagne. Le rôle joué par la croisade, pour cette alliance comme pour la précédente, n'est d'ailleurs pas forcément indifférent : Gobert IV et Albert de Chiny, pères respectivement de Gobert V et d'Ide de Chiny, ont participé ensemble à la deuxième croisade; Gobert V, père de Joffroi Ier, et Gui II de Dampierre, frère d'Elisabeth, ont été de la troisième. Quant aux cadettes, à la différence de leurs frères, héritiers de la seigneurie, elles ne se marient jamais hors du cadre lorrain, et s'unissent bien souvent à des descendants de familles plus humbles que la leur. Leurs alliances n'en revêtent pas moins un caractère politique certain : elles permettent le développement d'un réseau de fidélités (Nancy, Mussy) et la consolidation de relations féodo-vassaliques préexistantes (Nonsard, Dieulouard).

Le château d'Apremont. — Si le château a une vocation de défense et de résidence du seigneur, il est aussi un signe visible de réussite et de prospérité. Vassal de l'évêque de Verdun, mais avoué de l'abbaye messine de Sainte-Glossinde pour tout ou partie d'un domaine structuré autour de la paroisse de Saint-Agnant et compre-

nant entre autres Apremont et Tigéville, l'un des ancêtres du lignage a repris le château d'Apremont en fief de l'évêque de Metz. Le château est aussi certainement construit au cours du XI° siècle, sur le promontoire d'Apremont, qui domine la trouée reliant la plaine de la Woëvre à la vallée de la Meuse et commande l'axe conduisant, par la vallée du Rupt-de-Mad, de Metz au comté de Champagne en passant par Bar. Si l'existence du château est patente à partir du XII° siècle, il s'avère cependant difficile d'en donner une description au XII° comme au XIII° siècle. A défaut de mentions explicites dans les sources diplomatiques, et en l'absence d'éléments proprement archéologiques, l'iconographie ancienne, bien que difficilement exploitable, constitue le seul recours. Les sources diplomatiques et comptables permettent par ailleurs, en l'absence d'une étude archéologique, de se former une idée du château dans son état tardif (XIV°-XVII° siècle).

Les seigneurs d'Apremont et les croisades. — La participation aux croisades n'est pas non plus sans conséquences sur le prestige de la famille, encore que l'on puisse émettre quelques réserves sur le profit tiré du voyage en Terre sainte. Si le lignage pouvait mettre en avant son illustration en Palestine, à la différence de bien d'autres familles lorraines, ce prestige se payait cependant bien cher : on ne sait rien du coût matériel de la croisade, qui ne devait pas être des moindres, mais le lignage a du moins perdu à cette occasion un de ses chefs, Gobert V, et son héritier, Louis.

## CHAPITRE III FIDÉLITÉS, CLIENTÈLES ET POSSESSIONS

Fidélités et clientèles. — Certainement issus du milieu verdunois, les seigneurs d'Apremont entretiennent des relations de fidélité particulières avec l'évêque de Verdun. Le don en fief du château d'Apremont par l'évêque de Metz, au cours du XI° siècle, marque un tournant durable : si le seigneur d'Apremont reste l'homme lige de l'évêque de Verdun, il est aussi, désormais, celui de l'évêque de Metz, et ce avant tout autre seigneur. Les alliances avec Briey et surtout avec la famille de Dun marquent l'entrée des seigneurs d'Apremont dans la vassalité du comte de Bar, dont ils deviennent très proches dans la seconde moitié du XII° siècle. Les relations avec l'évêque de Toul et avec le duc de Lorraine sont en revanche plus épisodiques.

Si les seigneurs d'Apremont sont dans la mouvance des uns, ils ont également une clientèle; les chevaliers, qui apparaissent dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle et qui logent au château, constituent aussi, sans nul doute, un entourage naturel et important autour de la famille seigneuriale.

Relations avec les établissements ecclésiastiques et possessions des seigneurs d'Apremont. – Les seigneurs d'Apremont ont avec les établissements ecclésiastiques des rapports complexes, oscillant entre fidélité et rivalité. Les conflits avec les abbayes, comme les donations en faveur de ces dernières, offrent souvent une occasion très favorable pour tenter un bilan de l'extension territoriale de la seigneurie au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Étant issus de l'entourage de l'évêque de Verdun, les seigneurs d'Apremont ont prospéré grâce au système de l'avouerie ecclésiastique, du moins initialement. Tenant d'abord de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun l'avouerie du Mont-Saint-Vanne, ils ont obtenu par la suite la concession des villages que les abbayes messines (Sainte-Glossinde et Saint-Vincent principale-

ment) possédaient dans la région d'Apremont (Saint-Agnant, Morville, Marbotte, Liouville, Tigéville et l'avouerie de Pont-sur-Meuse), ainsi que de biens appartenant à l'église de Toul (Corniéville). Des relations anciennes lient également les seigneurs d'Apremont à l'abbaye de Gorze, dont ils sont avoués au XIII<sup>e</sup> siècle et à laquelle ils ont donné le prieuré d'Apremont, fondé par Gobert II vers 1090. Grâce à son alliance avec le lignage de Dun, la famille d'Apremont, enfin, a mis la main sur un certain nombre d'avoueries, tenues des abbayes d'Andenne et d'Orval.

#### DEUXIÈME PARTIE

#### ÉPANOUISSEMENT DE LA SEIGNEURIE ET PROSPÉRITÉ DU LIGNAGE DU DÉBUT DU XIII° SIÈCLE AU DÉBUT DU XIV° SIÈCLE

#### CHAPITRE PREMIER

DE GOBERT LE BIENHEUREUX A JOFFROI III

Des sources nouvelles. – L'établissement d'une généalogie est facilité, pour le XIII' siècle, par l'existence de la Chronique de Baudouin d'Avesnes, qui fait largement état des alliances des seigneurs d'Apremont. Un cartulaire de la seigneurie, compilé au début du XIV siècle et conservé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle sous la cote B 508, constitue une autre source précieuse.

Les seigneurs d'Apremont, de Gobert le Bienheureux à Joffroi III. - Joffroi Ier a laissé à sa mort un héritier encore mineur à la tête de la seigneurie, qui, de ce fait, semble avoir été mise en tutelle. Renard II, seigneur de Choiseul, s'intitule ainsi, en 1209, « tuteur de la terre d'Apremont » et qualifie Gobert VI de « neveu » ; les Choiseul seraient alliés aux d'Apremont par l'intermédiaire des familles de Neuviller-Aigremont et de Nancy-Prény. Marié à Julienne de Rozoy († après le 10 décembre 1255), Gobert VI, dit le Bienheureux, se retire à l'abbaye de Villers-en-Brabant entre juillet 1238 et mai 1239; il y trouve la mort le 20 août 1263. Gobert VI a trois frères : Jean, évêque de Verdun (1217-1224) puis évêque de Metz (1224-1238), Guy, mort précocement le 16 mai 1218, et Dreux, vassal du comte de Champagne. Sa sœur Ermengarde a certainement épousé Robert d'Esch; une autre de ses sœurs semble avoir été unie à Gautier de Brixey ; une autre encore paraît avoir été mariée à Simon, seigneur de Passavant. Joffroi II succède à son père en 1238, alors qu'il est déjà comte de Sarrebruck depuis 1235 par son mariage avec Laurette, fille du comte Simon III. Joffroi II meurt en 1250 durant la septième croisade, et son frère Gobert VII, qui l'a accompagné outre-mer, lui succède comme seigneur d'Apremont. Joffroi II et Gobert VII ont d'autres frères et sœurs : Jean, chanoine de Verdun et prévôt de Montfaucon, attesté de 1244 à 1296; Guy, seigneur de Rubigny, mort en 1270, pendant la huitième croisade; Jake, moniale de Montreuil et de Flines; Jeanne, femme d'Hugues de Beaufremont; une fille de Gobert VI aurait épousé Simon de Linange-Dabo. D'autres enfants de Gobert VI sont moins bien attestés : Isabelle, femme de Thierry de Réchicourt ; Étienne, doyen de Toul ; Marguerite, abbesse de Juvigny-sur-Loison; et Alix, épouse de Wautier III de Ligne. Gobert VII a épousé Agnès de Coucy, dont il a eu plusieurs enfants.

Joffroi III succède à son père en 1279, et meurt à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Ses frères et sœurs sont : Thomas, seigneur de Chaumont-en-Porcien ; Jeanne, mariée en 1282 au comte Ferri IV de Linange ; Mahaut, unie à Jean I<sup>er</sup>, comte de Sarrebruck et seigneur de Commercy ; Agnès, qui aurait été mariée à Henri, seigneur de Forbach. Ayant épousé Isabelle de Quiévrain, Joffroi III a pour enfants Gobert VIII, qui lui succède ; Henri, évêque de Verdun de 1312 à 1350 ; Marie, unie à Guillaume V de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier ; Mahaut, femme de Simon, seigneur de Lalaing ; Aliénor, mariée en 1325 à Baudouin, seigneur de Fontaine-l'Évêque ; Jeanne, épouse de Jean de Ville-sur-Yron, puis de Gautier de Germiny ; Joffroi, qui est mal connu.

#### **CHAPITRE II**

#### POLITIQUE LIGNAGÈRE ET POLITIQUE DE PRESTIGE

Alliances et politique familiale. - Autant la politique familiale semble restreinte, au XII' siècle, à une politique d'alliances, certes bien menée mais néanmoins assez limitée, autant le lignage semble prendre conscience de sa force au XIIIe siècle, et pratiquer une politique d'entraide, inédite jusqu'alors, entre ses différents membres. Les premières manisestations de cette politique familiale ont lieu à l'occasion de l'élection de Raoul de Thourotte au siège épiscopal de Verdun. en 1224. Jean d'Apremont, frère de Gobert VI, récemment élu évêque de Metz, joue à cette occasion un rôle déterminant dans l'élection de son cousin, et le soutient dans les troubles qui s'ensuivent ; c'est encore Jean qui, pour mettre fin à la succession de Gertrude de Dabo, impose en 1227 à Simon, comte de Linange, d'épouser l'une de ses nièces. L'évêque de Metz semble avoir été également à l'origine de l'union de son neveu Joffroi, fils aîné de Gobert VI, et de Laurette de Sarrebruck. Le népotisme de Jean d'Apremont a suscité cependant des hostilités, et l'une des origines de la guerre des Amis, à Metz, de 1232 à 1234, est certainement l'exaspération de l'aristocratie messine contre l'évêque et ses parents du paraige de Port-Sailly.

Si la pratique de marier les aînés avec des descendantes de familles non lorraines n'était qu'épisodique au XII<sup>e</sup> siècle, elle devient systématique au XIII<sup>e</sup>, et le mariage en 1296 de Gobert, fils de Joffroi III, avec Marie de Bar constitue donc une exception notable : le dernier mariage lorrain d'un héritier de la seigneurie avait été celui de Gobert IV et d'Adélaïde de Dun, au milieu du XII' siècle. Si les aînés se marient hors de Lorraine au XIII' siècle, ils ne s'allient plus, cependant, à des héritières champenoises, comme au XII', mais recherchent plutôt des alliances en Picardie (Rozoy, Coucy) et dans le Hainaut (Quiévrain). On remarquera d'ailleurs la cohérence de cette politique : Gobert VII se marie avec Agnès de Coucy alors que Roger, frère de sa mère Julienne de Rozoy, et Marie, cousine de son père Gobert VI (fille de Helvide de Dampierre et de Jean, seigneur de Montmirail), ont épousé des descendants de la famille de Coucy. De même, lorsque Joffroi III épouse Isabelle de Quiévrain, la famille de cette dernière était liée à celle de Chiny, ellemême parente de celle d'Apremont depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le lignage ne dédaigne pas non plus de mettre la main sur l'héritage de familles tombées « en quenouille » : c'est le cas lorsque Joffroi III épouse Isabelle de Quiévrain, tandis que son frère Thomas épouse la sœur de cette dernière, Jeanne. Une autre alliance, bien antérieure à celle avec la famille de Quiévrain, a été également l'occasion d'une

belle, mais éphémère, réussite pour le lignage. Le fils de Gobert VI, le futur Joffroi II, a épousé la fille aînée du comte de Sarrebruck, Simon III. Suite à la mort de ce dernier sans héritier mâle, en 1235, le patrimoine familial a été partagé, non sans discordes, entre les quatre filles de Simon ; le comte de Bar a été choisi comme arbitre du conflit, et rend, le 4 avril 1235, une sentence arbitrale très favorable à l'aînée, qui obtient notamment le comté de Sarrebruck. Joffroi devient donc en 1235 comte de Sarrebruck, et seigneur d'Apremont peu après : grâce à la connivence du comte de Bar et de l'évêque de Metz, les seigneurs d'Apremont obtiennent un titre en rapport avec leurs ambitions. La famille ne parvient cependant pas à tenir très longtemps le titre comtal: Joffroi II meurt en janvier 1250 sans postérité. Une telle occasion ne se représente plus, mais quelques belles alliances sont conclues avec des familles comtales : la plus prestigieuse est, en 1296, celle du futur Gobert VIII avec Marie de Bar; il n'est pas rare cependant que les cadettes soient unies également à des héritiers de familles comtales. Le niveau des alliances des cadets a donc progressé, mais la direction suivie n'est pas toujours cohérente : ils sont unis aussi bien en Lorraine romane (Brixey) qu'en lorraine germanique (Forbach), en Hainaut (Quiévrain, Ligne) qu'en Germanie (Linange, Sarrebruck).

Participation aux croisades. – La participation de membres du lignage aux expéditions en Terre sainte continue, au XIII' siècle, d'être l'une des composantes importantes de sa politique de prestige; elle observe cependant quelques inflexions nouvelles. Bien que toujours vassaux du comte de Bar, ce n'est plus lui que les seigneurs d'Apremont suivent à la croisade : Gobert VI participe en 1226 à l'expédition du roi de France Louis VIII contre les Albigeois, et, de 1227 à 1229, à la croisade de Frédéric II, alors que le comte de Bar ne semble pas impliqué dans ces deux entreprises. Les seigneurs d'Apremont accompagnent plutôt leurs parents champenois, qui, à la différence des Lorrains, continuent de participer régulièrement aux expéditions en Terre sainte : Joffroi II se rend ainsi en compagnie de Jean, seigneur de Joinville, à la septième croisade, où il trouvera la mort.

Arbitrages. - Participe sans nul doute au fait nobiliaire tout ce qui touche, de près ou de loin, à la « diplomatie », et donc, en particulier, les arbitrages. Si les interventions diplomatiques dans un conflit sont autant d'occasions d'acquérir un surcroît de prestige, elles sont aussi inscrites dans le cadre des relations féodovassaliques. Les seigneurs d'Apremont apparaissent épisodiquement comme « diplomates » depuis la deuxième moitié du XIIe siècle. Les témoignages de leur rôle diplomatique restent cependant timides jusqu'au milieu du XIIIe siècle, alors que les textes littéraires l'attestent depuis le début de ce siècle (Roman de la Violette). Au cours de la seconde moitié du XIIIe siècle, ils sont plus fréquents, plus explicites et concernent des affaires d'une ampleur sans précédent : le seigneur d'Apremont est désormais l'arbitre de causes qui dépassent le cadre « lorrain » et qui confinent à la grande politique. Si l'expansion du lignage dans ces années explique en partie cette situation, plus déterminante semble cependant la personnalité de Gobert VII, qui, revenu de croisade, ne semble plus attiré par les expéditions lointaines. Très lié au comte de Bar, il intervient comme arbitre au moment de conflits opposant ce dernier à l'évêque de Metz, Philippe de Florange, en 1261 et en 1264, et au comte de Grandpré, d'abord en 1265, lors de la guerre de Ligny (1265-1268), à la demande du roi saint Louis, puis à l'occasion de la succession du comté de Castres (1277-1278).

#### CHAPITRE III

#### ÉLARGISSEMENT DES FIDÉLITÉS ET ÉPANOUISSEMENT DE LA SEIGNEURIE

Influences barroises et influences françaises. - Si la politique du lignage est marquée, du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, par un certain nombre de permanences, ces dernières sont également bien présentes dans les relations féodo-vassaliques entretenues par les seigneurs d'Apremont avec leurs différents seigneurs. Les mouvances les plus anciennes dans lesquelles s'inscrivaient les seigneurs d'Apremont, celles de l'évêque de Verdun et de l'évêque de Metz, ont conservé une réalité indéniable. Les relations entre l'évêque de Metz et le lignage d'Apremont se sont d'ailleurs nettement resserrées depuis l'élection au siège épiscopal de Jean, frère de Gobert VI. La guerre des Amis a cependant affaibli le pouvoir de l'évêque, déjà malmené par des difficultés financières insolubles, et le comte de Bar y trouve une occasion de renforcer son influence sur les d'Apremont. La succession de Sarrebruck constitue un moment décisif : Jean d'Apremont a travaillé, avant même la mort du comte Simon III, à faire profiter son lignage d'un comté tenu de lui par une famille qui tombait « en quenouille » ; au moment du règlement de la succession, en 1235, Jean semble cependant absent, et c'est le comte de Bar Henri II qui prononce le 4 avril 1235 la sentence arbitrale accordant entre elles les filles de Simon III. Les hommages pour Briey et pour Dun (1235), consécutifs à cet arbitrage, ont, semblet-il, encore assis la position du comte de Bar vis-à-vis du seigneur d'Apremont pour le reste du XIIIe siècle. Dans la seconde moitié du siècle, le roi de France vient cependant faire concurrence au comte de Bar. Le traité de Bruges du 4 juin 1301 apporte en outre un changement singulier dans les relations qui unissent le seigneur d'Apremont au roi de France, à qui le comte de Bar doit prêter désormais l'hommage lige pour la partie du Barrois établie sur la rive gauche de la Meuse. Le 11 juillet 1302, Joffroi III meurt au service du roi à la bataille de Courtrai.

Vassaux et clientèles. — Un état de la clientèle du seigneur d'Apremont est donné par une liste des vassaux, datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle, contenue dans le cartulaire d'Apremont conservé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle sous la cote B 508.

Extension territoriale et administration de la seigneurie. – Cette liste des vassaux permet de juger, en outre, de l'extension des possessions de la famille, administrées par des prévôts et un bailli.

# TROISIÈME PARTIE IMAGE CHEVALERESQUE, REPRÉSENTATIONS ET AMBITIONS

#### CHAPITRE PREMIER

SCEAUX ET ARMOIRIES DES SEIGNEURS D'APREMONT ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE, DES ORIGINES AU XIV° SIÈCLE

Les armoiries. - L'intérêt suscité par les armoiries et par les sceaux de la famille d'Apremont explique, pour une bonne part, la célébrité posthume de cette

famille. Ses armes bichromes à la croix n'offrent pourtant guère d'originalité : l'association gueules et argent, tout comme la figure de la croix, est en effet très courante en Lorraine. Il est assez difficile de dire ce qui motive la prise des armoiries pleines par un membre du lignage. On pourrait penser que l'héritier, devenu seigneur d'Apremont par la mort de son prédécesseur, prend sur-le-champ, parmi les attributs de son nouveau pouvoir, les armoiries pleines de la famille, comme chef de celle-ci. Il semble en fait que cette passation d'armoiries n'ait pas toujours eu lieu immédiatement, comme si elle dépendait aussi d'autres facteurs ; l'adoubement a ainsi manifestement joué un rôle à la fin du XIII° et au début du XIV° siècle. Les héritiers du titre portaient les armes de la famille, chargées le plus souvent d'une brisure (oiseau, molette, étoile) ou, plus rarement et plus anciennement, parties d'autres armoiries (les armes d'écuyer de Joffroi III sont mi-parties Apremont-Coucy). Quant aux armoiries pleines des seigneurs d'Apremont, elles sont attestées pour la première fois dans une liste de chevaliers présents en juin 1238 au tournoi de Compiègne ; elles paraissent encore dans diverses sources, qu'elles soient littéraires (Châtelain de Coucy, Tournoi de Chauvency), architecturales (chapelle de Marbotte), héraldiques (armorial Wijnberghen par exemple) ou sigillographiques. Il n'y a par ailleurs guère de différence de composition entre les armoiries de l'héritier et celles des cadets : le procédé le plus habituel est en effet, dans un cas comme dans l'autre, au XIV siècle du moins, de cantonner la croix à dextre en chef d'un petit meuble (étoile ou molette plutôt pour les héritiers, coquille ou molette pour les autres). Les armoiries, peu nombreuses, qui échappent à cette règle de composition sont autant d'exceptions, toujours uniques en leur genre.

Sceaux des seigneurs et des dames d'Apremont. - Les sceaux sont certes, eux aussi, une source héraldique majeure, en dépit de leur monochromie. Leur importance dépasse cependant largement l'aspect héraldique puisqu'ils ont une valeur juridique d'authentification et qu'ils sont aussi indice de puissance, d'autorité et d'influence. L'usage du sceau par les seigneurs d'Apremont est attesté à partir de 1152 et la première empreinte connue date de 1232. A la fin du XIIIe et au début du XIV siècle, la plupart des seigneurs d'Apremont ont eu chacun deux sceaux successivement, l'un armorial, l'autre équestre. Le sceau armorial semble correspondre à la période où ils ne sont qu'écuyers, le sceau équestre leur étant octroyé au moment de leur adoubement. Le sceau d'écuyer porte d'ailleurs presque toujours des armoiries brisées, alors que le sceau équestre représente le seigneur portant les armoiries pleines. Antérieurement, les sources manquent bien souvent pour garantir toute certitude, mais Gobert VII (1250-1279) possède un sceau scutiforme armorial alors que d'autres familles alliées aux d'Apremont en font usage également, à la même époque (Mousson, Brixey, Esch, Nonsard); plus tard, Joffroi IV (1325-1370) et Gobert IX (1370-1381) constituent deux cas exceptionnels par la beauté, la richesse emblématique et l'originalité de leurs sceaux. Les sceaux des dames d'Apremont sont en revanche mal connus.

Pratique du sceau des seigneurs d'Apremont. – Peu de règles semblent régir l'usage du sceau par les seigneurs d'Apremont, au XII comme au XIV siècle; la couleur de la cire, le mode d'attache, le type même de sceau, semblent bien souvent être choisis selon leur disponibilité au moment de sceller, et non en vertu d'un usage codifié. Le scellement sur lacs de soie semble cependant réservé aux actes solennels. Joffroi IV (1325-1370) constitue un cas particulier : le contrôle du sceau est en effet un élément central de la « chancellerie » qu'il a organisée et dont l'existence est

attestée par un registre partiel de ses actes et par les mentions hors teneur des originaux.

Sceaux des cadets. — Quant aux cadets, aucun n'est parvenu en définitive à développer une sigillographie aussi ambitieuse que celle des aînés, même si les sceaux de Jean de Forbach ne manquent pas de qualités, ni celui de Marie de Dampierre, d'une grâce certaine. Sous leur aspect conventionnel, les sceaux de Henri d'Apremont, évêque de Verdun, présentent aussi un certain intérêt esthétique et héraldique, mais en rien comparable à celui des sceaux des chefs du lignage.

#### CHAPITRE II

#### IMAGE LITTÉRAIRE ET MÉCÉNAT ARTISTIQUE DES SEIGNEURS D'APREMONT

Le contexte culturel lorrain. – Les seigneurs d'Apremont semblent bien intégrés, ainsi que l'ensemble de leur famille, au sein d'un univers culturel lorrain polarisé par Metz et le comté de Bar. Appartenant à la communauté noble qui occupe au XIII° siècle une place déterminante, tant dans le champ culturel et intellectuel que dans le domaine politique ou économique, les seigneurs d'Apremont sont présents aux différentes rencontres courtoises, qui prennent souvent la forme de tournois, où chacun est libre de se faire remarquer. Leur bravoure, leur prestance, leur esprit de conciliation, puis leur opulence, ont poussé certains auteurs à en faire des personnages littéraires, qui, sans jamais occuper les premières places, peuvent tenir un rôle certain.

Place et image des seigneurs d'Apremont dans les œuvres littéraires de fiction. — Gobert le Bienheureux est ainsi présenté dans le Roman de la Violette en grand conciliateur et en défenseur de la dame à la Violette, qui est, elle, un personnage central; tandis que Joffroi III gagne dans Le Tournoi de Chauvency une image de chevalier modèle, et compte parmi les participants importants du tournoi. Le Roman du châtelain de Coucy, à la fin du XIII' siècle, et le Dit de la fête du comte de Flandre de Watriquet de Couvin, au XIV', attestent en outre que la renommée des seigneurs d'Apremont a dépassé les frontières de la Lorraine et que la politique matrimoniale ambitieuse de la famille commence à porter ses fruits. Un exemple particulièrement intéressant de transposition littéraire, non innocente, est en outre fourni par Thiébaut d'Apremont, cousin de Garin le Lorrain, dont le modèle semble avoir été Gobert IV ou Gobert V. Personnage littéraire à substrat historique, il est devenu, non sans mauvaise foi, personnage historique dans les mémoires et a compté, à partir du XVI' siècle certainement, parmi les ancêtres mythiques de la famille d'Apremont.

Quelques indices d'un « mécénat » et d'une cour seigneuriale. — Si les seigneurs d'Apremont sont mis en scène dans les œuvres littéraires, ils semblent également s'être entourés d'une cour : à la fin du XII' siècle déjà, Gobert V est mentionné par Guiot de Provins comme l'un de ses protecteurs ; au milieu du XIV siècle, Joffroi IV compte un ménétrier parmi ses serviteurs. Joffroi III et Isabelle de Quiévrain se distinguent en outre, à la fin du XIII' siècle, par la commande d'un livre de prières orné de peintures, alors que, d'ordinaire, la réalisation de telles pièces était réservée aux familles comtales, comme celle de Bar.

#### CONCLUSION

La famille d'Apremont constitue donc, sans aucun doute, un bel exemple : celui d'un lignage qui, en deux ou trois siècles, passe d'un état relativement humble à un statut quasi comtal. Si l'on retrouve parmi les motifs de l'ascension et de la réussite de ce lignage un certain nombre d'aspects communs à la politique de toute famille noble au Moyen Age – notamment la politique matrimoniale, particulièrement bien menée cependant par le lignage d'Apremont –, d'autres sont en revanche plus originaux. La diffusion d'une image de « nouveau saint Georges », de chevalier modèle, valeureux, fidèle et estimé, comptant parmi ses ancêtres un bienheureux, n'est ainsi pas totalement étrangère à la réussite du lignage.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES ET ANNEXES

Pièces diverses, regroupées par dossiers, concernant les archives de la seigneurie (reproductions de pages de cartulaires), la chancellerie de Joffroi IV et de Gobert IX (actes reproduits et relevé des actes originaux portant des mentions de chancellerie), le château d'Apremont (plan, croquis, dessins), la renommée des seigneurs d'Apremont et leur mécénat artistique (carte, relevés, transcriptions et iconographie). – Transcription d'actes intéressant l'alliance avec la maison de Bar (1295-1296). – Édition de la liste des vassaux contenue dans le cartulaire d'Apremont). – Tableaux généalogiques. – Catalogue de sceaux, illustré. – Cartes. – Catalogue des actes consultés.